

FICHE D'INFORMATIONS CLES SUR L'INVESTISSEMENT

La présente offre de financement participatif n'a été vérifiée ou approuvée ni par l'Autorité des Marchés Financiers, ni par l'Autorité européenne des marchés financiers (AEMF). L'adéquation de votre expérience et de vos connaissances en la matière n'a pas nécessairement été évaluée avant que l'accès à cet investissement vous ait été accordé. En effectuant cet investissement, vous en assumez pleinement les risques, y compris le risque de perte totale ou partielle du capital investi.

Avertissement sur les risques

Investir dans le présent projet de financement participatif comporte des risques, y compris le risque de perte totale ou partielle du capital investi. Votre investissement n'est pas couvert par les systèmes de garantie des dépôts établis conformément à la directive 2014/49/UE du Parlement européen et du Conseil⁽¹⁾. Votre investissement n'est pas non plus couvert par les systèmes d'indemnisation des investisseurs établis conformément à la directive 97/9/CE du Parlement européen et du Conseil⁽²⁾.

Le retour sur investissement n'est pas garanti.

Ceci n'est pas un produit d'épargne, et nous vous conseillons de ne pas investir plus de 10 % de votre patrimoine net dans des projets de financement participatif.

Vous pourriez ne pas être en mesure de vendre les instruments d'investissement au moment où vous le souhaitez. Si vous êtes en mesure de les vendre, vous risquez néanmoins de subir des pertes.

⁽¹⁾ Directive 2014/49/UE du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 relative aux systèmes de garantie des dépôts (JO L 173 du 12.6.2014, p. 149).

⁽²⁾ Directive 97/9/CE du Parlement européen et du Conseil du 3 mars 1997 relative aux systèmes d'indemnisation des investisseurs (JO L 84 du 26.3.1997, p. 22).

Délai de réflexion précontractuel pour les investisseurs non avertis

Les investisseurs non avertis bénéficient d'un délai de réflexion de quatre jours calendaires au cours duquel ils peuvent, à tout moment, retirer leur offre d'investissement ou leur manifestation d'intérêt pour l'offre de financement participatif sans justification ni encourir de pénalité. Le délai de réflexion commence à courir au moment où l'investisseur potentiel non averti fait une offre d'investissement ou manifeste son intérêt, et expire après quatre jours calendaires.

Ce droit de retrait peut s'exercer depuis votre compte sur le site internet de Villyz.

Aperçu de l'offre de financement participatif

Identifiant de l'offre	D20260109
Porteur de projet et nom du projet	Centre hospitalier de la Côte Basque (Bayonne) – Ligne de trésorerie 1,5M€
Type d'offre et type d'instruments	Prêt – Ligne de trésorerie
Montant cible	1 500 000 euros
Date limite	09/03/2026

Partie A : Informations sur le porteur de projet et sur le projet de financement participatif

a)	Porteur de projet Centre hospitalier de la Côte Basque situé 13 avenue de l'interne Jacques Loeb, 64100 Bayonne enregistrée sous le numéro SIREN : 266 405 679 Site internet : https://www.ch-cote-basque.fr/ Adresse email : lthuilleaux@ch-cotebasque.fr tél : 05.59.44.40.17																												
b)	Responsabilité des informations fournies dans la présente fiche d'informations clés sur l'investissement Le porteur de projet déclare qu'à sa connaissance, aucune information n'a été omise ni n'est manifestement trompeuse ou inexacte. Le porteur de projet est responsable de l'élaboration de la présente fiche d'informations clés sur l'investissement. Le représentant légal du porteur de projet est Monsieur Frédéric ESPENEL, directeur.																												
c)	Principales activités du porteur de projet ; produits ou services proposés par le porteur de projet Le porteur de projet est un établissement public de santé dont les missions sont définies par le code de la santé publique, article L6111-1 du code de la santé publique .																												
d)	Etats financiers Les données financières du porteur de projet sont publiques sur son site : https://www.ch-cote-basque.fr/ Ou Les données financières du porteur de projet sont disponibles sur demande auprès de : lthuilleaux@ch-cotebasque.fr																												
e)	Chiffres et ratios financiers clés du syndicat au cours des trois dernières années <table><tr><th></th><th>2022</th><th>2023</th><th>2024</th></tr><tr><td>Durée résiduelle de l'encours (années)</td><td>4</td><td>17</td><td>13</td></tr><tr><td>EBE (euros)</td><td>33 392 115€</td><td>-3 093 803€</td><td>-6 561 173€</td></tr><tr><td>Charges de structure / Produits</td><td>/</td><td>/</td><td>/</td></tr><tr><td>Encours de dette (euros)</td><td>133 660 044€</td><td>130 086 771€</td><td>127 033 101€</td></tr><tr><td>Capacité/insuffisance d'autofinancement (euros)</td><td>29 767 155€</td><td>-7 311 435€</td><td>-9 690 377€</td></tr><tr><td>Capacité/insuffisance d'autofinancement après déduction du remboursement du capital de la dette (euros)</td><td>21 129 022€</td><td>-16 068 543€</td><td>-18 048 140€</td></tr></table>		2022	2023	2024	Durée résiduelle de l'encours (années)	4	17	13	EBE (euros)	33 392 115€	-3 093 803€	-6 561 173€	Charges de structure / Produits	/	/	/	Encours de dette (euros)	133 660 044€	130 086 771€	127 033 101€	Capacité/insuffisance d'autofinancement (euros)	29 767 155€	-7 311 435€	-9 690 377€	Capacité/insuffisance d'autofinancement après déduction du remboursement du capital de la dette (euros)	21 129 022€	-16 068 543€	-18 048 140€
	2022	2023	2024																										
Durée résiduelle de l'encours (années)	4	17	13																										
EBE (euros)	33 392 115€	-3 093 803€	-6 561 173€																										
Charges de structure / Produits	/	/	/																										
Encours de dette (euros)	133 660 044€	130 086 771€	127 033 101€																										
Capacité/insuffisance d'autofinancement (euros)	29 767 155€	-7 311 435€	-9 690 377€																										
Capacité/insuffisance d'autofinancement après déduction du remboursement du capital de la dette (euros)	21 129 022€	-16 068 543€	-18 048 140€																										
f)	Description du projet de financement participatif Ce projet consiste au financement d'une ligne de trésorerie d'1,5M€, en complément des lignes de trésorerie existantes du CHCB, qui permettra d'accélérer le règlement des factures de pharmacie et d'équipements de début d'année 2026. Le Centre Hospitalier de la Côte basque y voit un intérêt de faire connaître ses projets et enjeux au grand																												

public, et en particulier aux citoyens de son bassin de vie. Cette coopération pourra également constituer un test en vue d'un partenariat ultérieur entre le Centre Hospitalier et Villyz sur de l'emprunt moyen terme ciblé sur des projets innovants (thérapies de médecine nucléaire, équipements biomédicaux etc.).
--

Partie B : Principales caractéristiques du processus de financement participatif et conditions de la mobilisation de capitaux

a)	Montant cible 1,5M€ Nombre d'offres déjà conduites par le Porteur de Projet 0
b)	Date limite pour atteindre le montant cible 09/03/2026
c)	Informations si le montant cible n'est pas atteint A l'issue de la période de collecte, si le montant cible n'est pas atteint le porteur de projet à la possibilité de prolonger cette dernière d'un maximum de 60 jours ouvrés. A la fin de la prolongation, ou à la date limite si la période de collecte n'a pas été prolongée, le porteur de projet accepte les fonds collectés même si le montant cible n'est pas atteint.
d)	Montant maximal de l'offre 1,5Meuros
e)	Montant des fonds propres engagés par le Porteur de Projet dans le projet 0€
f)	Effet de l'emprunt sur la dette du Porteur de Projet Aucun : assimilable à une ligne de trésorerie

Partie C : Facteurs de risques

Risque du projet

Une fois l'offre de financement participatif acceptée par le porteur de projet, le remboursement des investisseurs ne dépendant pas de la réussite ou de l'échec du projet, le porteur de projet s'étant engagée à rembourser les investisseurs quel qu'en soit l'issue.

Par ailleurs, les revenus que pourraient générer le projet sont négligeables par rapport aux recettes de son budget de fonctionnement.

Risque sectoriel

Le projet n'a pas vocation à être une source de revenus pour le porteur de projet, ainsi les risques inhérents au secteur, ne sont pas susceptibles de remettre en question le remboursement des emprunts.

La situation financière du porteur du projet pourrait être dégradé par des risques spécifiques aux établissements de santé : baisse des dotations de l'Etat, retard de paiement des subventions, hausse des charges de fonctionnement ou encore diminution de la population entraînant une baisse contrainte de l'activité hospitalière.

Risque de défaut

Le risque de défaut des centres hospitaliers, est, malgré les difficultés financières que peuvent rencontrer les centres hospitaliers, considéré comme faible.

En effet, de nombreux garde fous sont mis en place, dont le principal est l'autorisation préalable du directeur général de l'Autorité Régionale de Santé pour réaliser un emprunt de plus de 12 mois dès lors que la situation financière présente au moins deux des trois caractéristiques suivantes :

- le ratio d'indépendance financière, qui résulte du rapport entre l'encours de la dette à long terme et les capitaux permanents, excède 50 % ;
- la durée apparente de la dette excède dix ans ;
- l'encours de la dette, rapporté au total de ses produits toutes activités confondues, est supérieur à 30 %.

Par ailleurs, les établissements publics de santé, tout comme les collectivités territoriales ou les administrations publiques, sont soumis au contrôle de la Cour des comptes et sont régulièrement audités par les Chambres régionales des comptes.

Risque de plus faible retour sur investissement

Le taux d'intérêts de l'investissement est fixe, ne peut être renégocié et le remboursement anticipé n'est pas autorisé par le contrat d'investissement.

Risque de défaut de la plateforme de financement participatif

Villyz a mis en place un plan de continuité de l'activité afin de diminuer les risques de déficience de la plateforme sur le remboursement des emprunts. Ainsi, en cas d'indisponibilité temporaire de la plateforme les remboursements pourraient être retardés mais en aucun cas annulés. Si Villyz venait à déclarer faillite, un contrat de gestion extinctive qui est un élément de l'agrément de Villyz par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) encadrerait la bonne exécution des contrats de prêts jusqu'à leur terme.

Risque d'illiquidité de l'investissement

Les prêts effectués par l'intermédiaire de Villyz sont très peu liquides, le remboursement anticipé ne pouvant être demandé et le prêt ne pouvant être vendu. Toutefois, dans le prêt étant amortissable le risque d'illiquidité est diminué, une partie de la somme prêtée étant remboursée à chaque échéance.

Partie D : Droit des investisseurs

- a) Le contrat de prêt conclu avec le porteur de projet donne le droit au remboursement total de la somme prêtée ainsi que le paiement d'intérêts relatifs à cette somme.
- b) Le contrat de prêt ne peut pas être cédé à un tiers.
- c) Le remboursement anticipé du prêt ne peut être demandé ni par le porteur de projet ni par le prêteur.

Partie E : Informations dans le cadre des prêts

- a) Le prêt est à amortissement in fine, est contracté pour une durée de 12 mois et ne peut ni être vendu ni remboursé par anticipation.
- b) Son taux d'intérêt annuel est de 3,1 % brut.
- c) Aucun sureté n'est attaché au prêt.
- d) Les remboursements s'effectuent par une échéance unique à l'issue des 12 mois.
- e) Le Porteur de Projet n'a pas fait l'objet de procédure de défaut sur un crédit au cours des cinq dernières années.
- f) En cas de défaut du porteur de projet, le recouvrement des sommes restantes est effectué par Villyz ou tout autre entité qui sera mandaté par Villyz à la date du défaut.

Partie F : Frais et indemnités

- a) Aucun frais n'est facturé aux prêteurs pour souscrire à l'offre d'investissement.
- b) Des informations supplémentaires sur le porteur de projet ou le projet peuvent être obtenues sur le site internet du Porteur de Projet ou sur data.gouv.fr
- c) Pour toutes réclamations, les prêteurs sont priés de se référer à la page dédiée sur le site internet <https://villyz.fr>